

Communiqué

Pour diffusion immédiate

**Un nouveau pas vers la préservation du patrimoine**

**Québec, le 5 décembre 2019** – Action patrimoine a pris connaissance de la nouvelle approche en matière de patrimoine de ce jeudi 5 décembre 2019 par la ministre de la Culture et des Communications et la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation. Notre organisme salue la volonté du gouvernement de préserver le patrimoine bâti, mais reste sur sa faim concernant certains enjeux, tout particulièrement le fait qu’une telle mesure nécessite une volonté des élus de préserver leur patrimoine bâti.

Les ministres Nathalie Roy et Andrée Laforest ont annoncé, lors de l’assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités, un investissement total de 30 millions sur trois ans afin de protéger le patrimoine bâti.

**L’inventaire du patrimoine bâti mis en avant**

La nouvelle stratégie incitera les municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) à engager une ressource afin d’effectuer un inventaire du patrimoine bâti sur leur territoire. Il s’agit d’un outil essentiel afin de mieux connaître les édifices ayant un intérêt patrimonial. Loin d’être une finalité, l’inventaire est une première étape essentielle pour la préservation du patrimoine. Nous espérons que, tel qu’annoncé, le gouvernement mettra en place une stratégie à plus long terme.

Action patrimoine tient à souligner deux éléments :

- 1- Les MRC n’ont aucun pouvoir décisionnel en terme de patrimoine et tout repose sur la bonne volonté des élus municipaux. C’est pourquoi il est primordial que les inventaires s’accompagnent d’une modification de la réglementation municipale en plus d’une sensibilisation accrue.
- 2- Une réflexion sur les méthodes d’inventaire devrait se faire en amont afin d’assurer un « cadre » du contenu des inventaires. Par exemple, la valeur patrimoniale attribuée au bâtiment dépend de la méthode d’évaluation.

**Citation**

« Il s'agit d'un important chantier pour lequel les gouvernements (provincial et municipal), les MRC, mais également les organismes en patrimoine et les citoyens doivent être interpellés et impliqués, et ce, pour le bien du patrimoine bâti au Québec. En tant qu'organisme de regroupement reconnu par le MCC, Action patrimoine est prêt à poursuivre sa collaboration avec les acteurs impliqués. »

Renée Genest, directrice générale d'Action patrimoine

**À propos**

Action patrimoine est un organisme national, à but non lucratif, qui œuvre depuis 1975 à protéger, à mettre en valeur et à faire connaître le patrimoine bâti et les paysages culturels du Québec. L'organisme offre notamment des formations pour sensibiliser les acteurs municipaux à la protection du patrimoine bâti.

- 30 -

Amaury Sainjon  
Responsable des communications  
418 647-4347, poste 200  
actionpatrimoine.ca